

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

N° DE_AC_2026_004

Membres en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Nombre de votes « Pour » : 13

« Contre » : 0

Abstentions : 0

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de BETAILLE sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Christian DELRIEU, Jacques BOULONNE, Franck ROCHE, Guy FLOIRAC, Alexandre BARROUILHET, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Olivier VITRAC, Serge ROCHA, Guy GIMEL.

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Gaeligue JOS suppléée par Serge ROCHA

Secrétaire de séance : Christian DELRIEU

Date de la convocation : 16/01/2026

Objet : Définition Part Syndicale Assainissement Collectif 2026

Monsieur le Président rappelle les tarifs 2026 votés pour les Communes déjà adhérentes au SMECMVD en 2025 :

		Part SMECMVD	Part SAUR	Facture 120 m ³ (TTC)
Creysse	Abonnement	109,48 € HT		311,95 €
	Prix au m ³	1,3685 € HT		soit 2,60 €TTC/m ³
Cuzance	Abonnement	110,64 € HT		315,15 €
	Prix au m ³	1,3830 € HT		soit 2,63 €TTC/m ³
Gignac	Abonnement	121,88 € HT		346,05 €
	Prix au m ³	1,5235 € HT		soit 2,88 €TTC/m ³
Lachapelle Auzac	Abonnement	95,16 € HT		272,57 €
	Prix au m ³	1,1894 € HT		soit 2,27 €TTC/m ³

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026
Date de réception de l'AR: 29/01/2026
046-200094647-DE_AC_2026_004-DE
A G E D I

Le Vignon en Quercy (Cazillac)	Abonnement	83,52 € HT		240,56 €
	Prix au m ³	1,0439 € HT		soit 2,00 €TTC/m ³
Martel	Abonnement	77,96 € HT	45,74 € HT	351,07 €
	Prix au m ³	0,9947 € HT	0,5516 € HT	soit 2,93 €TTC/m ³
Ex Tourmente	Abonnement	131,55 € HT	52,41 € HT	516,78 €
	Prix au m ³	1,5396 € HT	0,7599 € HT	soit 4,31 €TTC/m ³

Les tarifs de l'assainissement (abonnement et consommation) 2026 ont été fixés par délibération des Communes de BÉTAILLE - CRESSENSAC-SARRAZAC – FLOIRAC – PINSAC et SAINT MICHEL DE BANNIERES :

		Part SMECMVD	Part SAUR	Facture 120 m ³ (TTC)
Bétaille	Abonnement	159,08 € HT		448,37 €
	Prix au m ³	1,9886 € HT		soit 3,74 €TTC/m ³
Cressensac	Abonnement	128,00 € HT		362,89 €
	Prix au m ³	1,6000 € HT		soit 3,02 €TTC/m ³
Sarrazac	Abonnement	138,00 € HT		400,29 €
	Prix au m ³	1,8000 € HT		3,34 €TTC/m ³
Floirac	Abonnement	90,52 € HT		259,82 €
	Prix au m ³	1,1315 € HT		soit 2,17 €TTC/m ³
Pinsac	Abonnement	93,90 € HT		269,10 €
	Prix au m ³	1,1737 € HT		soit 2,24 €TTC/m ³
St Michel de Bannières	Abonnement	121,64 € HT		345,39 €
	Prix au m ³	1,5204 € HT		soit 2,88 €TTC/m ³

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de valider l'ensemble de ces tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- valide les tarifs 2026, tels que présentés.

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026
Date de réception de l'AR: 29/01/2026
046-200094647-DE_AC_2026_004-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Christian DELRIEU
Rendu exécutoire le : 29/01/2026
Transmis en Sous-Préfecture le : 29/01/2026
Publiée : 29/01/2026

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026
Date de reception de l'AR: 29/01/2026
046-200094647-DE_AC_2026_004-DE
A G E D I